

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD19

présenté par
M. Meurin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 16 BIS, insérer l'article suivant:

Dans l'année qui suit la publication de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur les potentialités des réacteurs neutrons rapides dans l'utilisation de ses stocks stratégiques.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les réacteurs à neutrons rapide permettraient de valoriser les déchets radioactifs. Le parc nucléaire français rejette en effet chaque année 10 000 tonnes d'uranium appauvri, ce qui représente aujourd'hui un stock de 350 000 tonnes, qui pourrait alimenter des RNR avec notamment la surgénération. Ce stock stratégique s'il venait à nourrir des RNR avec surgénération pourrait produire suffisamment d'énergie sur plusieurs millénaires. Ainsi le rapport permettrait de définir les enjeux et les objectifs d'un développement des RNR en France.